

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	08 octobre 2019	Séance du : 30 octobre 2019
		L'An Deux Mille dix-neuf, le 30 octobre à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
	Votes : 38	
Présents : 27	Pour : 38	
Absents : 7	Contre :	
Représentés : 11	Abstention :	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), M. Claude REVEL (Canet), M. Marc FAVIER (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Rémy BOUTELOUP (Villeneuve).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise POBEL (Cabrières) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Maryse FABRE (Canet) représentée par M. Michel SABATIER (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet) représentée par M. Claude REVEL (Canet), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault) représenté par M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), M. Alain BLANQUER (Lieurac Cabrières) représenté par M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian) représentée par M. Daniel VIALA (Mérifons), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Olivier BRUN (Fontès), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Gérald VALENTINI (Valmascle), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan).

Absents : M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Christian BILHAC (Péret), M. Jean COSTES (Salasc).

Objet : Compétence GEMAPI – Travaux de restauration et d'entretien de la Lergue aval – Tranche 2 (2020) – Convention de maîtrise d'œuvre avec le SMBFH et plan de financement

Monsieur REVEL informe les membres du Conseil communautaire que dans le cadre de sa compétence en Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations et suivant les orientations du SAGE Hérault, la Communauté de communes du Clermontais souhaite mettre en œuvre une seconde phase de travaux en rivières sur la Lergue aval.

Ces travaux définis dans les plans pluriannuels de restauration et d'entretien de la Lergue aval font l'objet d'un Arrêté de Déclaration d'Intérêt Général en date du 28 Février 2019 autorisant ces travaux durant la période 2019–2022.

Une première tranche de travaux a déjà été mise en œuvre en 2019. La seconde tranche de travaux permettra d'intervenir sur des portions de cours n'ayant pas encore été entretenues.

Ainsi, les travaux prévus dans la tranche 2 sont localisés sur les communes de Lacoste, Saint-Félix de Lodez, Ceyras, Clermont l'Hérault, Brignac et Canet :

- Traitement de la végétation rivulaire :
Rattrapage d'entretien de la Lergue sur 3 tronçons pour un linéaire total de 3 800 m de rivière.

- Traitement des atterrissements :
Essartement, scarification et régalage de 3 atterrissements de la Lergue pour une superficie totale de 50 800 m².

1/Maitrise d'œuvre

Il est envisagé de confier la maîtrise d'œuvre des travaux au Syndicat Mixte du Bassin du Fleuve Hérault (SMBFH). Les modalités font l'objet d'une convention de coopération entre personnes publiques annexée à la présente note.

Dans le cadre de cette convention, les missions suivantes sont confiées au SMBFH :

- Préparation du marché ;
- Préparation et organisation du chantier ;
- Suivi du chantier ;
- Réception et clôture du marché ;
- Animation d'une commission de suivi technique des travaux.

A ce titre, la Communauté de communes du Clermontais versera au SMBFH une somme correspondant à 9 % (neuf pour cent) du montant réel des travaux, soit un montant prévisionnel de 12 400 € TTC.

Le tableau présente le budget prévisionnel, travaux et maîtrise d'œuvre (MOE) compris :

	TRAVAUX (TTC)	ETUDES CONNEXES (TTC)	MOE (TTC)	TRAVAUX +MOE+ETUDES
TOTAL	137 200 €	10 000 €	12 348 €	159 548 €

2/ Plan de financement

Le plan de financement envisagé permet de financer à près de 80 % les travaux et la maîtrise d'œuvre, grâce à un co-financement sollicité auprès de l'Europe dans le cadre des financements FEDER « Approches Territoriales Intégrées », de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et de la Région Occitanie.

Le tableau de financement ci-après présente pour chacun des partenaires, les montants sollicités pour la Communauté de communes du Clermontais :

Postes de dépenses	Coût (TTC)	Financeurs	Montants (TTC) Travaux + Moe + études
Travaux	137 200 €	Europe (FEDER – ATI)	26 932 €
Etudes	10 000 €	Agence de l'Eau RMC	63 472 €
MOE	12 348 €	Région Occitanie	31 910 €
		Autofinancement	37 234 €
TOTAL	159 548 €	TOTAL	159 548 €

Monsieur REVEL propose aux membres du Conseil communautaire :

- D'approuver le programme de travaux présenté ci-dessus,
- D'approuver la convention de coopération entre personnes publiques entre la Communauté de communes du Clermontais et le SMBFH présentée en annexe,
- De solliciter le soutien financier le plus important possible de l'Europe, de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et de la Région Occitanie,
- D'autoriser le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur REVEL, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le programme de travaux tel que présenté ci-dessus,

APPROUVE la convention de coopération entre personnes publiques entre la Communauté de communes du Clermontais et le SMBFH présentée en annexe,

SOLLICITE le soutien financier le plus important possible de l'Europe, de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et de la Région Occitanie,

AUTORISE Monsieur Le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX